

DÉCLARATION SUR L'ESCLAVAGE MODERNE ET LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS

I. ENTITÉ DÉCLARANTE

La présente déclaration est publiée conformément à l'article 54 du *Modern Slavery Act 2015* du Royaume-Uni et à l'article 13 du *Modern Slavery Act 2018 (Commonwealth)* d'Australie. Elle décrit les mesures prises par Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (Crédit Agricole CIB) pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 pour évaluer et traiter les risques d'esclavage moderne et de traite des êtres humains dans ses activités, ses opérations et ses chaînes d'approvisionnement.

La présente déclaration a été approuvée par le Conseil d'administration de Crédit Agricole CIB le 25 avril 2025.

II. NOTRE STRUCTURE, NOS ACTIVITÉS, NOS OPÉRATIONS ET NOTRE CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

Crédit Agricole CIB, société anonyme de droit français, filiale de Crédit Agricole SA, est la banque de financement et d'investissement du groupe Crédit Agricole, qui sert plus de 2000 entreprises clientes et 1 500 établissements financiers.

Le Groupe Crédit Agricole exerce ses activités de banque et d'assurance dans 46 pays, et sert 54 millions de clients dans le monde. Les opérations du Groupe accompagnent les projets d'investissement et de transformation de ses clients, parmi lesquels des groupes multinationaux,

des PME, des agriculteurs, des artisans, des associations, des collectivités et des consommateurs. Crédit Agricole CIB propose à ses clients une large gamme de produits et services dans les domaines des marchés de capitaux et de la banque d'investissement et de financement. Crédit Agricole CIB accompagne ses clients sur les principaux marchés internationaux grâce à son réseau mondial implanté dans 30 pays, dont les principales implantations d'Europe, d'Amérique, d'Asie-Pacifique et du Moyen-Orient.

Dans le cadre de leurs activités, le Groupe Crédit Agricole et Crédit Agricole CIB achètent des produits et services auprès d'environ 7 673 fournisseurs directs basés dans environ 78 pays, principalement en EMEA, en Amérique et en Asie-Pacifique.

En 2024, le montant des achats de Crédit Agricole CIB s'est élevé à 1,3 milliards d'euros et les principaux contrats d'achats et de prestation de services ont concerné les domaines suivants : services professionnels, prestations intellectuelles, immobilier, informatique, biens généraux et communication.

III. LES RISQUES D'ESCLAVAGE MODERNE DANS NOS ACTIVITÉS, NOS OPÉRATIONS, NOTRE CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT ET DISPOSITIF D'ENCADREMENT

Salariés et opérations propres

Le Groupe Crédit Agricole dispose d'un ensemble de politiques et de pratiques à l'échelle du Groupe, qui visent à assurer le respect de la déontologie professionnelle dans ses activités et ses opérations, y compris les opérations de Crédit Agricole CIB et des entités qu'il détient et contrôle en totalité ou conjointement (sur base consolidée). Ces politiques et pratiques sont mises en œuvre

à travers des actions menées tant au niveau du Groupe qu'au niveau des métiers. Le Groupe considère que ses risques d'esclavage moderne résident principalement dans ses chaînes d'approvisionnement et, indirectement, dans les chaînes d'approvisionnement en amont de ses clients.

Fournisseurs

Depuis 2018, la Direction des Achats du Groupe a finalisé la mise à jour de sa cartographie des risques en identifiant, analysant et hiérarchisant les catégories d'achats présentant des risques sur la base de critères environnementaux, sociaux, éthiques et de droits humains. Dans la phase initiale de cette cartographie, une analyse des risques globaux a permis d'identifier trois catégories d'achats considérées à risque fort ou très fort, qui ont été jugées prioritaires pour initier un plan d'actions afin de faire baisser le risque. Il s'agit des catégories d'achats « Travaux immobiliers », « Matériels et serveurs IT » et « Objets publicitaires » pour lesquelles des plans de progrès conçus avec les fournisseurs et prescripteurs ont été déployés.

Au cours de la période considérée, la France, le Royaume-Uni, les États-Unis, Singapour, Hong Kong, le Japon, l'Allemagne, la Belgique, l'Italie et l'Irlande étaient les principaux pays dans lesquels étaient basés les fournisseurs directs de Crédit Agricole CIB et des entités qu'il détenait ou contrôlait.

Clients

Crédit Agricole CIB a pour activité principale la fourniture de produits/services bancaires aux entreprises, aux institutions financières et aux fonds. Certains clients, à travers leurs activités ou leur chaîne d'approvisionnement, peuvent être exposés à des secteurs (à forte intensité de main-d'œuvre, par exemple) et à des régions où le risque de violation des droits humains est plus fréquent, notamment le travail forcé et la traite des êtres humains.

IV. MESURES PRISES POUR ÉVALUER ET GÉRER LES RISQUES D'ESCLAVAGE MODERNE

Les mesures d'atténuation des risques d'atteintes aux droits humains intègrent à la fois les obligations issues des règles et recommandations internationales et celles relevant du droit national.

Les efforts pour limiter ces risques sont développés conformément au Plan de vigilance du groupe Crédit Agricole mis en place dans le cadre de la loi française du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des sociétés donneuses d'ordre et avec les autres lois et réglementations applicables.

A. ÉVALUATION DES RISQUES D'ESCLAVAGE

Vérifications préalables et évaluation des risques liés aux fournisseurs

Pour les catégories d'achats qui nécessitent l'approbation des fournisseurs par le groupe Crédit Agricole, une évaluation de la responsabilité sociale de l'entreprise (RSE) des fournisseurs, incluant des critères relatifs au respect des droits humains, est systématiquement intégrée dans les appels d'offres. Cette méthodologie d'évaluation est régulièrement revue pour garantir que la Banque met en œuvre les meilleures pratiques.

L'évaluation vise à prendre en compte à la fois les politiques RSE du fournisseur et les critères RSE du Groupe Crédit Agricole. Depuis 2012, l'évaluation des politiques RSE et de durabilité des fournisseurs s'appuie sur des organismes indépendants et externes, tels que la société EcoVadis. L'évaluation intègre des critères techniques et spécifiques déterminés dans le cahier des charges sur la base d'une cartographie des risques. Le note obtenue est intégrée aux décisions de sélection des fournisseurs et de biens ou services spécifiques. Depuis le 1er janvier 2020, cette note RSE représente 15 % de la note globale.

La Direction des Achats du Groupe a continué à enrichir ses procédures d'évaluation du risque et de la conformité des fournisseurs et à renforcer le dispositif « Know Your Supplier » (KYS), procédure de notation, de criblage et d'identification des fournisseurs. Pour les fournisseurs présentant le niveau de risques le plus élevé, la fréquence de criblage « adverse news » (informations négatives relatives notamment au respect des droits humains) est hebdomadaire. Les résultats de ces analyses sont régulièrement présentés au Comité Risques Fournisseurs Groupe pour décider de la poursuite ou de l'arrêt de la relation avec un fournisseur.

Vérifications préalables, évaluation des risques liés aux clients et formation

Le risque d'exposition à l'esclavage et à la traite des êtres humains, par le biais des relations avec les clients, reconnue comme une infraction sous-jacente au blanchiment d'argent au Royaume-Uni et en Australie, est pris en compte dans le cadre de la lutte contre la criminalité financière de Crédit Agricole CIB et plus largement dans un cadre de conformité et de gestion des risques. Ce cadre intègre les vérifications préalables des clients et l'évaluation des profils de risque, des transactions et des informations négatives (« adverse news ») relatives aux clients. Il est mis en œuvre au début et au cours de la relation client, y compris pour chaque transaction, conformément à une approche par les risques. Ces vérifications couvrent, lorsque cela est pertinent et lorsque les risques sont élevés, les risques liés au secteur d'activité, à la situation géographique et aux pratiques commerciales des clients. Dans les situations de risque accru, les clients font l'objet de vérifications préalables et d'une gouvernance renforcées. La gestion des risques par les clients et la résolution des problèmes sont évaluées, par exemple, à travers d'un examen de leur déclaration MSA, de leur code de conduite, des politiques pertinentes, des médias et d'autres sources, dans le cadre de la prise de décision de la Banque quant à l'opportunité d'intégrer ou de maintenir une relation dans les contextes les plus risqués. Lorsque cela est jugé nécessaire, la Banque cherche à obtenir des informations complémentaires auprès des clients. Une notation RSE est attribuée à

chaque client passant par le processus d'octroi de crédit, avec un accent particulier sur les enjeux environnementaux et sociaux.

Le personnel concerné est formé à l'identification et à l'atténuation des risques de criminalité financière. Crédit Agricole CIB Royaume-Uni sensibilise le personnel concerné au risque d'esclavage, notamment par le biais de formations internes et des initiatives de sensibilisations telles que les événements « Lunch and Learn ». Pour ses actions de sensibilisation, Crédit Agricole CIB se réfère à des travaux proposés par des organismes externes, tels que « Stop the Traffik », une coalition de lutte contre la traite des êtres humains que Crédit Agricole Royaume-Uni a continué de soutenir.

Nos politiques

Fort de son identité coopérative et mutualiste et de ses engagements de longue date, le Groupe Crédit Agricole a défini en 2019 sa raison d'être : « Agir chaque jour dans l'intérêt de nos clients et de la société ». C'est sur cette base, avec la volonté d'ancrer son utilité sociale dans l'ensemble de ses activités, métiers et processus, qu'a été construit le plan stratégique du Groupe, « Ambitions 2025 », qui guide ses actions. Crédit Agricole CIB participe à ces projets du Groupe. Ils traduisent la volonté du Groupe d'inscrire sa stratégie et ses engagements dans le cadre des principes fondamentaux auxquels il adhère :

- La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme des Nations Unies (1948),
- Les dix principes du Pacte mondial des Nations Unies depuis 2003,
- Les Principes de l'Équateur depuis 2003,
- Les Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) depuis 2006,
- Les objectifs de développement durable des Nations Unies depuis 2015,
- Les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme des Nations

Unies approuvés par le Conseil des droits de l'Homme en 2011,

- Les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales,
- Les conventions de l'Organisation Internationale du Travail et les normes de performance de la Société Financière Internationale (SFI),
- Les principes pour un secteur bancaire responsable (*Principles for Responsible Banking* – PRB) 2019.

Ces engagements sont déclinés dans les politiques suivantes formalisant les principes de déontologie professionnelle et d'éthique en matière sociale et environnementale qui s'appliquent dans l'ensemble de notre Groupe, notamment en matière de respect des droits humains :

- Les **politiques de financement sectorielles RSE**, qui explicitent les critères sociaux et environnementaux s'appliquant aux activités de prêt et d'investissement et incluant les aspects relatifs au respect des droits humains. Pour chaque secteur couvert, un cadre de référence est déterminé et des critères d'analyse sont définis qui sont pris en compte dans l'analyse des transactions ainsi que des critères d'exclusion pour les projets et opérations que le Groupe ne souhaite pas accompagner.
- S'appuyant sur sa **Charte de la Diversité**, en cohérence avec la **Politique de diversité** dans le cadre de son Plan à Moyen Terme 2025 (PMT 2025 - « Ambitions 2025 »), Crédit Agricole CIB continue à promouvoir la diversité pour garantir une culture d'entreprise inclusive.
- **L'accord du Groupe Crédit Agricole sur l'emploi des personnes en situation de handicap**. Depuis 2005, le Groupe Crédit Agricole SA mène une politique volontariste en faveur de l'égalité des droits et des chances, et place l'inclusion des personnes en situation de handicap au cœur de la responsabilité sociale du Groupe. Cet engagement, fortement ancré dans les principes de comportement éthique, de respect des personnes et de responsabilité, s'inscrit dans les ambitions du pilier humain du Projet Groupe 2020-

2022 présenté en juin 2019 et dans les ambitions du nouveau projet de Groupe 2022-2025 publié en juin 2022.

- Depuis juillet 2019, Crédit Agricole SA est signataire de l'**Accord-cadre international** sur les droits humains fondamentaux et les droits syndicaux avec l'UNI Global Union et la Fédération syndicale internationale du secteur privé des services. Crédit Agricole SA et UNI Global Union ont renouvelé cet accord, en signant le 9 octobre 2023, un nouvel accord nommé « Global Agreement ».

- La **Politique Achats responsables** et la **Charte Achats responsables** reposent sur des engagements réciproques entre les entités du Groupe Crédit Agricole et leurs fournisseurs fondés sur les principes fondamentaux du Pacte mondial des Nations unies.

À ce titre, Crédit Agricole SA et ses filiales, dont Crédit Agricole CIB, se sont vus renouveler en avril 2024, le label Relations Fournisseurs et Achats Responsables qui distingue les entreprises ayant apporté la preuve de relations durables et équilibrées avec leurs fournisseurs. Ce label est décerné par le Médiateur des entreprises (Ministère de l'Économie français) et le Conseil National des Achats (CNA) français sur la base d'une évaluation et d'un audit documentaire réalisés par un cabinet agréé (ASEA).

Ce label confirme l'engagement de la Banque en faveur d'une politique d'achats responsables et plus généralement sa volonté d'améliorer sa performance RSE et son impact sociétal, tout en réduisant son empreinte environnementale.

- La **Charte éthique du Groupe Crédit Agricole**, rendue publique en mai 2017, fixe les lignes directrices d'action et de comportement du Groupe dans le respect des accords et conventions internationaux applicables en matière de droits humains, de prévention du travail forcé et du travail des enfants, et de lutte contre la corruption.
- La Charte éthique est déclinée de manière opérationnelle au sein d'un **Code de conduite** propre à chaque entité du Groupe. Le Code de conduite de Crédit Agricole CIB, mis à

jour pour la dernière fois en décembre 2023, est un guide sur l'éthique au quotidien qui s'applique tous.

Ces documents sont consultables via les liens ci-dessous :

<https://www.credit-agricole.com/en/group/ethique-et-conformite/culture-compliance-et-ethique>

<https://www.ca-cib.com/about-us/compliance>

B. GESTION DES RISQUES D'ESCLAVAGE

Nos politiques s'accompagnent de plans d'actions et de processus opérationnels qui contribuent à la maîtrise des risques relatifs à l'esclavage moderne et à la traite des êtres humains dans nos activités et dans nos relations avec les fournisseurs. L'évaluation de ces risques repose sur une approche différenciée selon les parties prenantes et les activités concernées. Pour Crédit Agricole CIB, la prévention de ces risques porte sur les relations avec ses salariés, ses clients, ses fournisseurs et ses sous-traitants.

Le cadre de gestion de ces risques comprend des politiques internes, des procédures et des plans d'actions intégrant des actions de prévention, d'identification, d'évaluation et d'atténuation des risques. Le niveau de déploiement de ces plans d'actions est évalué, selon une approche par les risques, afin de s'assurer de leur efficacité et de contribuer à l'amélioration continue de la prévention et de la lutte contre ces risques.

• Les salariés de Crédit Agricole CIB

Dans le cadre du pacte social renforcé inscrit dans le Projet humain du Groupe, Crédit Agricole SA est signataire depuis le 31 juillet 2019 d'un Accord-cadre international avec la fédération syndicale internationale du secteur privé des services, UNI Global Union. Cet accord mondial porte sur les droits humains, les droits fondamentaux du travail et le développement du dialogue

social. Il s'appuie sur les engagements de Crédit Agricole SA et de ses filiales dont Crédit Agricole CIB, en proposant le même socle social à tous les collaborateurs, quel que soit leur lieu de travail, et en participant à l'amélioration des conditions de travail. Il offre un cadre de référence aux salariés du Groupe Crédit Agricole SA dans les 46 pays où il est implanté.

Pour garantir le respect des droits humains de tous nos salariés, nous nous assurons que l'ensemble de nos procédures RH internes s'inscrivent dans les engagements et politiques adoptés par Crédit Agricole SA au niveau du Groupe et visés ci-dessus. Ainsi, Crédit Agricole CIB s'assure, grâce à ses équipes Ressources Humaines, Juridiques, Risques et Conformité, notamment de proposer un environnement de travail qui préserve la santé et le bien-être de ses salariés, de s'impliquer activement dans la protection sociale de tous ses salariés (en particulier sur les sujets liés à la santé, à la retraite, à l'incapacité, à l'invalidité et au décès) et de veiller à préserver la sécurité et la sûreté de ses salariés. Crédit Agricole CIB veille à ce que ses salariés soient traités de manière juste et équitable, aient accès aux canaux appropriés pour faire part de leurs préoccupations, le cas échéant, et reçoivent une formation dédiée à la culture de comportements professionnels et comportements appropriés.

Le groupe Crédit Agricole SA, incluant Crédit Agricole CIB, évalue et recueille les retours d'expérience relatifs à l'engagement et à la satisfaction des collaborateurs sur un certain nombre de facteurs, dont les conditions de travail, la transformation managériale et culturelle, et le bien-être des collaborateurs, à travers son Indice de Responsabilité Annuel (enquête IMR).

L'enquête est au cœur du projet Humain du Groupe et démontre son engagement pour l'amélioration continue de l'environnement de travail de ses collaborateurs. Les retours d'expérience sont collectés de manière anonyme et les données sont présentées dans l'ensemble de l'entreprise et auprès des Directions, afin de discuter et de mettre en œuvre des mesures d'amélioration continue dans ces domaines.

En qualité de signataire de la Charte de la Diversité, Crédit Agricole CIB s'est aussi engagé depuis plusieurs années dans une démarche visant à promouvoir la diversité, la mixité, et l'inclusion, qui s'appuie sur des principes de non-discrimination. Elle se matérialise notamment par des engagements portant sur des thématiques telles que la non-discrimination dans le recrutement, la formation, la promotion, la rémunération ou encore l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle.

Crédit Agricole CIB entretient, par l'intermédiaire de ses représentants de la ligne métier Ressources humaines et de la Direction des Ressources Humaines de Crédit Agricole SA, une dynamique d'échange avec tous les acteurs du dialogue social. Ce dialogue s'organise à plusieurs échelons pour tenir compte de la forte présence du Groupe Crédit Agricole en Europe. En France, les représentants des salariés et la direction générale échangent sur la stratégie et la situation économique et sociale du Groupe au sein du comité de Groupe. Au sein de Crédit Agricole SA, deux autres instances permettent d'entretenir le dialogue social : un Comité de concertation dans lequel les dirigeants peuvent présenter leurs projets et engager le débat avec les représentants du personnel, et des réunions des correspondants syndicaux sont aussi organisées mensuellement pour encourager les échanges, entretenir un dialogue de proximité et éclairer les évolutions stratégiques des métiers du Groupe.

Par ailleurs, la Charte éthique du Groupe et le Code de conduite de Crédit Agricole CIB définissent les comportements attendus de tous les salariés. Le Code de conduite de Crédit Agricole CIB rappelle la nécessité d'appliquer rigoureusement les règles relatives à la responsabilité et à l'intégrité, au respect mutuel, à la connaissance et au respect des règles, que ce soit dans les relations entre collaborateurs ou avec les autres parties prenantes. La mise en

œuvre de ces règles s'appuie sur un corpus de politiques et procédures dans le domaine de la conformité (*Corpus Fides*) qui est diffusé et mis à jour régulièrement par Crédit Agricole S.A. Ce *Corpus Fides* s'applique aux entités du Groupe y compris Crédit Agricole CIB et aux processus utilisés pour la gestion du risque de non-conformité.

- **Les fournisseurs et sous-traitants de Crédit Agricole CIB**

Afin d'identifier et combattre les risques de pratiques d'esclavage et de traite des êtres humains liés à notre chaîne d'approvisionnement, Crédit Agricole CIB applique des procédures pour :

- Identifier et évaluer les secteurs les plus à risques dans notre chaîne d'approvisionnement ;
- Surveiller ces secteurs à risques dans notre chaîne d'approvisionnement ;
- Lutter contre les risques de pratiques d'esclavage dans nos processus et chaînes d'approvisionnement.

La vérification préalable des fournisseurs, l'évaluation des risques, le suivi des opérations et la gouvernance qui comprennent la revue des fournisseurs considérés comme présentant des risques particulièrement élevés par les Responsables de la Banque, sont des éléments clés du cadre de gestion des risques de la Banque.

La Politique Achats responsables du Groupe Crédit Agricole qui inclut la prévention des risques de pratiques liées à l'esclavage et à la traite des êtres humains, a été signée par le Directeur général de Crédit Agricole CIB, manifestant ainsi l'engagement des responsables de la Banque à la faire respecter au sein de la Société. Elle s'adresse aux collaborateurs qui interviennent dans le processus d'achats et aux fournisseurs. De surcroît, les règles s'appliquant en matière d'achats sont décrites dans une note de procédure qui s'applique à l'ensemble des collaborateurs.

Par ailleurs, une formation en ligne « Acheter Responsable » est proposée aux équipes des achats

de Crédit Agricole CIB afin de les sensibiliser aux différents risques encourus et aux procédures et politiques de la société. Cette formation en ligne est également offerte à l'ensemble des collaborateurs de Crédit Agricole CIB afin que tous les salariés potentiellement concernés comprennent et soient en mesure de mettre en œuvre la politique d'achats responsables du Groupe.

La Banque attend de ses fournisseurs qu'ils adhèrent aux valeurs exprimées dans la Charte Achats responsables lorsqu'ils répondent à un appel d'offre. Cette Charte formalise les engagements réciproques entre Crédit Agricole CIB et ses fournisseurs, fondés sur les principes fondamentaux du Pacte mondial des Nations Unies. De plus, les modèles de contrats de Crédit Agricole CIB intègrent une clause spécifique « Respect des droits humains, protection de l'environnement et lutte contre la corruption » par laquelle les fournisseurs déclarent et garantissent respecter et faire respecter dans leurs chaînes d'approvisionnement toutes les obligations qui leur incombent en matière d'identification des risques et de prévention des atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ainsi que l'environnement résultant de leurs activités, au titre de lois et/ou réglementations relatives au respect des droits humains, sociaux et environnementaux. Cette clause fait expressément référence au *Modern Slavery Act 2015* du Royaume-Uni.

L'analyse des risques RSE relatifs aux achats se fonde sur trois approches complémentaires : l'évaluation du risque propre à la catégorie de l'achat, l'analyse du risque fournisseur et celle du risque lié à la zone géographique, ce dernier risque venant impacter négativement la notation globale. Depuis 2017, la Direction des Achats du Groupe travaille avec trois grands groupes bancaires et l'AFNOR, organisme français de normalisation, pour recartographier les risques RSE intrinsèques liés aux achats dans le secteur bancaire.

- **Les clients de Crédit Agricole CIB**

Les vérifications préalables et l'évaluation des risques des clients, la surveillance et la gestion des transactions, qui comprennent l'examen des clients les plus à risques par le management de la Banque, sont des éléments clés de l'encadrement de la gestion des risques de la Banque. Le niveau de risque justifie des mesures de corrections correspondantes. L'importance des problèmes relevés dans les opérations et les chaînes d'approvisionnement des clients, la gouvernance et l'engagement des clients en matière de conformité, d'éthique et de durabilité, les mesures préventives des clients et la résolution des problèmes survenus, sont pris en compte dans les prises de décisions de la Banque.

Remédiation

Afin de renforcer l'identification et la remédiation des risques potentiels dans nos activités, nos opérations et nos chaînes d'approvisionnement, un dispositif centralisé de remontée des alertes est ouvert non seulement aux collaborateurs du Groupe mais également aux tiers pour leur permettre de signaler tout manquement à l'éthique, aux politiques ou aux procédures et pratiques du Groupe. Pour faciliter les signalements relatifs, entre autres domaines, aux droits humains, à la santé-sécurité ou à l'environnement, ceux-ci peuvent être effectués via un outil numérique accessible sur un lien disponible sur notre site internet, <https://www.bkms-system.com/bkwebanon/report/clientInfo?cin=3CAgrl8&c=-1&language=eng>, et sur l'intranet pour les salariés. La confidentialité sur l'identité des lanceurs d'alerte (avec possibilité de parler sous couvert d'anonymat) est protégée conformément aux lois et réglementations applicables. Cet outil de remontée des alertes a été largement déployé au sein de Crédit Agricole CIB. Il est désormais disponible en 9 langues (français, anglais, allemand, espagnol, italien, néerlandais, portugais, polonais, ukrainien). Il permet de faciliter la réalisation d'analyses quantitatives et qualitatives des alertes (nombre et typologie d'alertes), d'évaluer les risques de non-conformité,

de remédier aux éventuels problèmes rencontrés et d'actualiser les mesures de prévention mises en œuvre.

V. APPRÉCIATION DE L'EFFICACITÉ DES MESURES PRISES POUR ÉVALUER ET GÉRER LES RISQUES D'ESCLAVAGE

La démarche globale de Crédit Agricole CIB s'inscrit dans un processus d'amélioration continue qui porte principalement sur les axes suivants :

- Adapter les outils d'identification et de maîtrise des risques extra-financiers en procédant à la mise à jour continue des cartographies des risques et en utilisant ces cartographies ainsi que les indicateurs de risques et de performance afin de mieux documenter la stratégie et le processus de décision ;
- Poursuivre le déploiement de plans d'actions ciblés pour réduire les risques RSE des fournisseurs dans les catégories d'achats identifiées « à risque fort » et « à risque très fort » ;
- Chercher à associer nos fournisseurs à notre démarche en échangeant régulièrement avec eux sur nos engagements et notre stratégie d'achats responsables.

Crédit Agricole CIB publie chaque année le détail de sa procédure de gestion des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans un chapitre dédié du Document d'enregistrement universel. Cette année, Crédit Agricole CIB a publié ces informations ESG en application de la directive CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive) dans son Document d'enregistrement universel 2024 qui est disponible sur le site de Crédit Agricole CIB via le lien ci-dessous :

https://www.ca-cib.com/en/document-search?document_category=activity-reports-urd

VI. PROCESSUS DE CONSULTATION

Dans le cadre de la préparation et de la mise à jour de la présente déclaration, Crédit Agricole

CIB a consulté un groupe de travail transversal composé de collaborateurs des métiers ainsi que de personnes responsables de la supervision des processus d'achats, de durabilité, des ressources humaines, du juridique, des risques, de la conformité et d'autres départements. Les membres du Comité exécutif de Crédit Agricole CIB ont également été invités à formuler des observations sur la déclaration avant sa présentation au Conseil de Crédit Agricole CIB pour examen et approbation finale.

Montrouge, le 25 avril 2025

Philippe Brassac

Président du Conseil d'administration de Crédit Agricole CIB



Xavier Musca

Directeur général de Crédit Agricole CIB

